



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02 JUIL. 2024

ID : 085-200061265-20240627-2024_5_02-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 16

DELIBERATION
DL CIAS 2024-5-02

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 02 JUIL. 2024
- la publication le : 02 JUIL. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Mylène BLANCHARD, Béatrice BESSONNET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Françoise NINEUIL, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Christine BERNARD à Mylène BLANCHARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET, François BLANCHET à Dominique MALARY, François COURTIN à Denise RENAUD, Catherine GALAND à Muriel HABERT, Marie-Renée GAZEAU à Jean SOYER.

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

**Mises à disposition d'agents communaux de Brem sur Mer
au profit du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Agglomération**



Depuis plusieurs années, deux agents communaux de Brem sur Mer sont mis à disposition du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, afin d'exercer des fonctions d'animateur et d'agent de restauration au sein de l'Accueil de Loisirs de Brem sur Mer.

Ces mises à disposition doivent être renouvelées, dans les mêmes termes, pour une période de 3 ans.

Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur :

- La mise à disposition d'un agent d'animation du 1er septembre 2024 au 31 août 2027 pour un temps de travail de 719 heures annuelles,
- La mise à disposition d'un agent de restauration du 1er septembre 2024 au 31 août 2027 pour un temps de travail de 300 heures annuelles,
- Le remboursement au prorata temporis des salaires et charges patronales par le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.227-4 et R.227-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le BP 2024,

Vu les projets de convention de mise à disposition individuelle de deux agents communaux,

Vu l'avis favorable de la commune de Brem sur Mer,

Vu le rapport,

Considérant la nécessité de renouveler ces mises à disposition,

Considérant l'accord écrit à leur mise à disposition des agents,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise à disposition, à titre onéreux, de l'agent d'animation communal de Brem sur Mer sur le poste d'agent d'animation, pour un temps de travail de 719 heures annuelles, du 1er septembre 2024 au 31 août 2027 ;

Article 2 : d'approuver la mise à disposition, à titre onéreux, de l'agent de restauration communal de Brem sur Mer sur le poste d'agent de restauration, pour un temps de travail de 300 heures annuelles, du 1er septembre 2024 au 31 août 2027 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces mises à disposition.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

**Givrand, le 28 juin 2024,
Le Vice-Président du CIAS,**

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.